



Dossier : Psychologie
Interculturelle

p. 4 et 5

>> spécial
psychologues

snuipp



snuipp.fsu

infos

Supplément au N° 72 >> novembre 2008

Faire front pour l'école

édito

La preuve par 200 000 !

Après une rentrée difficile dans les écoles avec la mise en place de l'aide personnalisée, l'annonce de la suppression de 3000 postes d'enseignants spécialisés a provoqué un fort mécontentement. Et bien au-delà des seuls professionnels des écoles. Le succès de la pétition unitaire « sauvons les RASED » est indéniable.

Les psychologues des écoles partagent les inquiétudes exprimées et s'opposent au démantèlement des RASED. Aux côtés des enseignants, un dispositif d'aides spécialisées, interne à l'école, constitue une ressource indispensable pour tous, enfants, parents et professionnels. C'est bien une approche globale, ni médicalisée ni uniquement pédagogique, qui est remise en cause. Les psychologues des écoles ne sauraient y renoncer. Parce que la psychologie a une approche originale et pertinente du sujet et des avatars de la relation éducative et d'apprentissage. Parce que l'objectif de réussite pour tous doit conduire à renforcer le système éducatif et pas à l'appauvrir.

Le SNUipp est engagé avec tous dans une bataille d'importance. Mobilisons-nous, construisons des plans d'actions variées pour dire haut et fort ce que nous voulons !



Suite à un problème technique, notre snuinfos psy d'octobre n'est pas arrivé entier. Le voici donc avec une version actualisée. Un snuinfos psy et demi pour le prix d'un : quelle aubaine !

Le SNUipp au ministère

Le 12 novembre 2008, le SNUipp a rencontré deux conseillers du cabinet de X. Darcos, M. Christofari et Jouve. Le SNUipp, en tant que premier représentant des psychologues scolaires, se félicite de voir sa demande d'audience enfin satisfaite. Trois questions sont abordées : le devenir des psychologues scolaires dans le contexte de remise en cause des RASED, l'évolution de leurs missions et la formation.

Contexte, « sédentarisation » de 3000 enseignants spécialisés

Le SNUipp présente les inquiétudes des psychologues scolaires dans le contexte de bouleversements importants de l'école, notamment avec les décisions prises au sujet des enseignants spécialisés et de la prise en charge de la difficulté scolaire. Le travail des psychologues scolaires s'inscrit dans un travail d'équipe, où la complémentarité des différents personnels est indispensable. Pour le SNUipp, le travail en équipe permet des approches complémentaires et des regards croisés sur la difficulté. Le SNUipp rappelle son désaccord concernant la remise en question des RASED et dénonce son démantèlement programmé. Il démontre notamment qu'un enseignant spécialisé « sédentarisé » sur une classe ne pourrait remplir les mêmes prises en charge des difficultés que dans le cadre des RASED. Le succès de la pétition en faveur des RASED témoigne de l'émoi considérable que les décisions du ministère ont soulevé dans les écoles. Sans RASED, les psychologues scolaires ne pourraient plus proposer aux enfants et aux familles les suivis qui ne nécessitent pas de médicalisation et qui permettent d'aider un très grand nombre d'élèves. C'est tout un pan de leur travail d'aide aux élèves en difficulté qui se trouverait amoindri.

Pour le ministère, seul « un petit tiers » des enseignants de RASED seront sédentarisés, ce qui ne remet pas en cause leur existence. Il considère également que ces enseignants pourront efficacement jouer un rôle auprès des élèves en difficulté et des enseignants dans leur

école, s'en tenant à l'idée que ces enseignants sont « capables d'enseigner », et sans qu'il soit question de recréer des classes regroupant les élèves en difficulté. Le ministère renvoie aux questions de formation des enseignants les besoins exprimés pour la prise en charge des élèves en difficulté.

Missions des psychologues scolaires

Le SNUipp interroge le ministère sur ses intentions, rappelant son appréciation positive de la circulaire de 1990. Il s'étonne de l'abandon du projet de réécriture présenté en 2006 qui avait pourtant recueilli l'approbation des personnels.

Le ministère considère que les missions des psychologues scolaires ont « beaucoup changé ces dernières années », en particulier depuis la loi de 2005 sur la scolarisation des enfants en situation de handicap. Cette loi donne une nouvelle place aux psychologues scolaires. Cela nécessite une ré-actualisation du texte définissant les missions. Il s'engage à réétudier le texte de 2006 et à proposer rapidement un nouveau projet.

Formation des psychologues scolaires

Le SNUipp demande au ministère des précisions sur la formation des psychologues dans le cadre de la mastérisation des enseignants, faisant référence à la circulaire du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (circulaire Hertzl) sur les futures maquettes de master. Dans cette circulaire les psychologues scolaires apparaissent, aux côtés des professeurs des écoles, conseillers d'éducation, formateurs d'adultes, concepteurs et gestionnaires de formation, sur le master « métier de l'éducation et de la formation ». Ce cadrage semble curieux car il suppose un double parcours pour les futurs psychologues scolaires : 5 ans pour l'obtention d'un master, puis le concours de recrutement, et ensuite un nouveau cursus pour obtenir un master de psychologie... cela ne

semble pas raisonnable, et invite à revisiter la conception actuelle dans le recrutement des psychologues scolaires du premier degré. Le SNUipp rappelle qu'il s'agit des seuls psychologues obligés d'exercer préalablement un autre métier que celui de psychologue, puisqu'il faut obligatoirement avoir été enseignant des écoles.

Le SNUipp rappelle ses revendications (voir ci-contre)

Le SNUipp demande que les psychologues scolaires aient un parcours identique à celui des autres psychologues afin de limiter toute remise en question de leur professionnalité, comme celle du SPEL (syndicat des psychologues en libéral). Concernant les formations pour 2009-10, le SNUipp demande à ce que la circulaire sur les candidatures DEPS 2009-2010 parvienne aux IA et que le recrutement soit prévu pour l'an prochain.

Les conseillers du ministre découvrent les implications de la circulaire Hertzl. Ils vont contacter le cabinet de Madame Pécresse (Enseignement supérieur et Recherche).

Au sujet des formations pour 2009-10, le ministère nous informe que le recrutement sera conforme aux années antérieures et que les appels à candidatures devraient arriver dans les inspections académiques avant fin novembre.

Le SNUipp rappelle que des IA ne respectent pas la réglementation pour le recrutement des faisant-fonction, et demande qu'elle soit rappelée aux inspecteurs d'académie.

L'abondement des enveloppes de frais de déplacement est une nécessité. Il faut que les fonctionnaires aient les moyens de « fonctionner ».

Le SNUipp demande à participer à tout groupe de travail sur l'évolution de la profession de psychologue dans les écoles.

Le ministère propose une nouvelle rencontre début décembre, après avoir consulté les autres organisations syndicales et associations de psychologues.

Le SNUipp, de son côté, demande une audience à Mme Pécresse.

Rappel des revendications SNUipp-FSU pour les psychologues scolaires

- la pérennité des RASED pour garantir la complémentarité des aides aux élèves en difficulté

- des missions de psychologue de l'Education Nationale (actualisation du texte de 1990)

- un statut de psychologue de l'Education Nationale

- un concours de recrutement après le master 2 de psychologie + une année de formation spécifique (connaissance du système éducatif, des différentes structures (RASED, CLIS, UPI, MDPH, établissements spécialisés, structures de soin, SEGPA), des fonctionnements (cycle, procédures d'orientation...), formation au travail en équipe, à l'analyse des pratiques, préparation à la prise de fonction

- le maintien du recrutement DEPS pour 2009-2010

- l'augmentation du recrutement pour faire face aux vacances de postes et aux redéploiements



Sommaire

pages 2 : audience

pages 3 : actualités

pages 4-5 : dossier psychologie interculturelle

page 6 : lettre unitaire RASED

page 7 : débat

page 8 : infos pratiques

SNUipp infos, publication nationale mensuelle du Syndicat National Unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et Pegc, 128 Bd Blanqui, 75013 Paris
Tél 01.44.08.69.30 / email : snuipp@snuipp.fr
Imprimé par nos soins -
Prix du numéro : 0,80 €
CPPAP 0404 S 05288 ISSN 0183-0244
Directeur de publication : Michel Sévenier

Ce journal a été réalisé par
Annette Claverie, Françoise Dalia, Danièle Marteel,
André Martinez, Catherine Micouleau, Jean-Paul
Soubiran

L'aide aux élèves en difficulté : régression à marche forcée

Le gouvernement a procédé aux derniers arbitrages sur le budget 2009. La fonction publique dans son ensemble subit des coupes franches: 30 600 dont 13 500 dans l'Education Nationale, perte de 3000 postes RASED, 30% de postes en moins au concours de recrutement de professeurs des écoles, annonce de la création des Etablissements Publics d'Enseignement Primaire, restriction des droits syndicaux. La "refondation" de l'école annoncée par le président Sarkozy s'apparente à un démantèlement progressif du système éducatif public, dans un contexte de déstabilisation des écoles et des professionnels : changement de programmes et diminution du temps d'enseignement collectif, remise en cause des résultats des écoles, critique sur le travail et la recherche pédagogique, remise en cause de la professionnalité des enseignants... Comme nous le craignons, la formation initiale et continue, les remplacements, la mater-

nelle et les RASED subissent des attaques très fortes. Le sort réservé à l'aide aux élèves en difficulté est emblématique : elle ressort uniquement de l'aide apportée par les enseignants, avec l'aide personnalisée et les stages de remise à niveau CM1-CM2. Le guide pratique aux parents édité par le ministère ne fait aucune référence au travail des RASED. Tout un symbole ! L'approche des difficultés se fait uniquement sous l'abord du soutien scolaire hors temps collectif d'enseignement, portant atteinte à terme au concept de différenciation pédagogique ; ce que confirme le ministre dans sa présentation du dispositif d'évaluation CE1-CM2. Enfin, le ministre annonce la réaffectation et la "sédentarisation" de 3000 rééducateurs et maîtres d'adaptation dans des "écoles en difficultés" dès la rentrée 2009.

Quelques chiffres :
(source Ministère de l'Education nationale)
RASED 2005-06

option E : 7433
option G : 3796
psychologues : 3660

Le SNUipp infos spécial RASED est disponible sur le site du SNUipp
<http://www.snuipp.fr/IMG/pdf/snuinfo71.pdf>



Nouvelle architecture de l'école

Le nouveau dispositif d'évaluation concocté en catimini par l'administration s'appliquera du 19 au 23 janvier pour les CM2 et du 25 au 30 mai pour les CE1. Les résultats aux tests, en adéquation avec les programmes de 2008, répartiront les élèves en 4 catégories : les élèves dont le taux de réussite sera inférieur à 33% seront considérés comme "en grande difficulté scolaire" et seront la cible privilégiée des dispositifs d'aide personnalisée et de stages de remise à niveau. Ceux se situant "entre 33 et 50%" devront faire "l'objet d'une attention particulière", ceux dont le taux de réussite sera compris entre 50 et 66% seront ceux dont les savoirs sont "à consolider" et ceux se situant au-delà de 66% auront une "bonne performance".

Si le SNUipp est favorable à la mise à disposition des équipes d'outils d'évaluation qui visent à faire progresser les élèves et qui aident à la communication avec les parents d'élèves, il a rappelé son opposition totale à la publication des résultats école par école. Une telle publication provoquerait en outre une concurrence entre écoles et introduirait une logique de marché dont les conséquences seraient défavorables à l'ensemble des élèves. Il a rappelé également son opposition à toutes évaluations qui serviraient de sélection ou de tri entre les élèves.

Cacophonie dans les écoles

La mise en place des 60h d'aide personnalisée fait fi des recommandations en matière de chronobiologie et de rythmes scolaires. En maternelle, le repérage d'enfants en difficulté pose des problèmes, met à mal la professionnalité et la déontologie des enseignants sommés de "remplir" les créneaux. L'inquiétude des parents, en particulier en maternelle, est forte sur les effets stigmatisants de la mesure. Entre professionnels, des tensions apparaissent liées aux situations paradoxales vécues : participation à la mise en place de l'aide personnalisée, répartition des élèves, coordination des dispositifs.

Mobilisons-nous !

- lettre unitaire "préservons et développons les RASED" : à utiliser pour interpeller députés, sénateurs, élus locaux (cf page 6), pour des conférences de presse décentralisées
- une motion à présenter dans les conseils d'école et recensement des écoles l'ayant adoptée sur <http://www.snuipp.fr/rased/>
- une initiative RASED dans les manifestations du 20 novembre à Paris

Dans tous les cas : participation active à toutes les initiatives locales, nationales, syndicales et associatives, le plus largement possible.

La résistance, ça ne se délègue pas!

Psychologie Interculturelle

Avec son ouvrage «Aimer ses enfants ici et ailleurs, histoires transculturelles», Marie-Rose Moro souhaite contribuer à aider chacun de nous, individuellement et collectivement, à voir l'amour parental et filial de manière moins normative et plus ouverte.



Entretien avec

Marie-Rose Moro

Marie-Rose Moro est professeur de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent à l'Université de Paris 13. Elle intervient à la Maison des adolescents-Maison de Solenne, Hôpital Cochin et Service de Psychopathologie de l'Enfant et de l'Adolescent, et à l'Hôpital Avicenne à Bobigny, AP-HP. Elle est Directrice de la revue *l'Autre, Cliniques, Cultures et Sociétés*.

www.clinique-transculturelle.org

«Les enfants portent les rêves de leurs parents, mais ils portent aussi leurs traumas. Reconnaître cela serait les délester d'un lourd fardeau...»

Pour prendre en compte la notion d'universalité psychique, vous avez mis en place à l'hôpital d'Avicenne de Bobigny un dispositif de consultations ethno-psychiatriques (appelées aussi transculturelles). Pouvez-vous le décrire ?

Les consultations transculturelles consistent à intégrer l'anthropologie à la psychanalyse et à la pédopsychiatrie. Il ne faut pas avoir peur de la diversité culturelle mais, au contraire, la considérer comme une richesse pour mieux comprendre et mieux soigner les enfants d'où qu'ils viennent(1) et accéder réellement à l'universalité psychique. C'est un lieu où l'on négocie avec les familles la compréhension de la souffrance d'un enfant et les modalités de soins. On cherche à saisir quel sens chacun lui donne, quelles représentations familiales et culturelles sont utilisées par la famille et par l'enfant lui-même. On sait par exemple, que le concept d'adolescence et encore plus de crise d'adolescence n'est pas un concept universel. Une maman peut vivre le mal-être de sa fille comme la résultante d'une transgression vis-à-vis des ancêtres. La jeune fille expliquera de son côté qu'elle estime ne pas avoir assez de liberté chez elle et se sent différente de ses camarades. Il s'agit donc d'écouter avec respect les théories de tous afin que l'adolescent et sa famille trouvent chacun leur espace, que le lien parent-enfant soit fort pour que les adolescents puissent se séparer et faire leur chemin d'enfant de migrants ; c'est-à-dire d'enfant métissé qui emprunte à plusieurs mondes et qui trouve son propre langage. La technique s'applique à tous les âges selon le même principe. Elle est exigeante : il faut pouvoir, avec

l'aide d'interprètes, communiquer dans différentes langues, comprendre des représentations différentes des nôtres et repérer les manifestations de souffrance des enfants et des adolescents qui peuvent prendre différentes formes. La consultation se fait par étapes. Pour la première consultation, la famille vient avec l'enfant et on se met d'accord, ensemble, pour négocier un cadre qui ait du sens pour tous. Si l'enfant a besoin d'une thérapie individuelle, on la négocie en permettant aux parents de se représenter ce qui va se passer pour leur enfant.

J'ai été formée à la technique de psychiatrie transculturelle que j'ai ensuite adaptée aux enfants de migrants ici et ailleurs. Nous transmettons maintenant cette technique à l'Université de Paris 13 et de Paris 5 (www.clinique-transculturelle.org).

Les conflits entre école et famille, les deux lieux d'appartenance de l'enfant, ne sont pas rares dans les situations de migration. N'y-a-t-il pas là un espace pour le psychologue des écoles afin d'aider à faire évoluer positivement les situations? Peut-il y avoir une psychologie inter-culturelle dans les écoles et avec quel cadre ?

Je pense en effet que les psychologues scolaires peuvent jouer un rôle très important pour aider les enfants à négocier ce passage transculturel entre les familles et l'école mais à condition de se former à la clinique transculturelle. Ce travail est complexe et ne s'improvise pas. Mais j'ai pu expérimenter que des psychologues scolaires sensibilisés ou mieux encore formés à cette pratique ont pu



permettre de dénouer des situations difficiles pour des enfants de migrants et c'était, comme disaient les parents et les enseignants, magique ! L'école est un lieu privilégié de négociation pour les enfants de migrants entre leurs appartenances. Le psychologue scolaire est particulièrement bien placé pour être "le passeur" dont les enfants de migrants ont tant besoin.

En revanche, je ne crois pas que l'école soit un lieu adapté pour des consultations transculturelles qui doivent se situer dans des lieux de soins. Il faut donc inventer une psychologie scolaire transculturelle qui garde le cadre de la psychologie scolaire et intègre les données de la clinique transculturelle dans son cadre, l'école. Il existe déjà des expériences même partielles (dans la région parisienne par exemple) qui ont montré que c'était possible et qu'il y a là à la fois un besoin et des possibilités. Une nouvelle voie en somme.

«Pour un bricolage de la parentalité dans un monde qui se créolise » dites-vous. Y-a-t-il encore moyen d'être parents dans notre monde complexe ? si oui, comment ?

Bien sûr, la construction de la parentalité est une affaire complexe, plurielle mais heureusement, à toutes les époques, sous toutes les latitudes et quelques soient les changements des structures familiales et de société, les parents ont inventé des manières de faire pour aider leurs enfants à grandir. Mais il importe de savoir que cela ne va pas de soi, que les modalités d'être parents sont plurielles et que nul ne peut décréter comment on

doit faire, c'est une construction psychique et culturelle que nous devons accompagner.

A un moment, où par exemple des municipalités organisent des heures non-mixtes dans les piscines municipales, ou des moments de prière sont autorisés dans certaines administrations, vous pouvez développer «le pragmatisme de la tolérance et de la laïcité» que vous défendez ?

Ces manifestations, heureusement très rares, sont pour moi justement ce qui peut arriver si on n'accepte pas de manière pragmatique que l'autre est autre et qu'il a sa propre liberté, sa créativité et aussi ses systèmes de défense et de protection. A vouloir que tous nous ressemblent et effacent ce qui leur appartient, on met les sujets dans une position de se rigidifier sur des morceaux de leur culture ou de leur religion qui symbolisent le tout. La tolérance et la laïcité, c'est d'abord à nous qu'elle s'impose et pas aux familles.

(1) Cf mon dernier livre « Aimer ses enfants ici et ailleurs » Paris, Odile Jacob, 2007.



Un dispositif interculturel à l'école

"Il fallait trouver une autre façon de faire" c'est le constat que faisait au début des années 80, Rebecca Duville (1), psychologue de l'Education nationale, en poste dans une école du 18ème arrondissement dont 90% des élèves étaient d'origine étrangère. "Les enfants que j'envoyais au CMPP me revenaient en boomerang", conséquence de l'incompréhension des familles face à des cliniciens ne pouvant se décentrer. C'est donc à la fois un sentiment d'impuissance et d'injustice qui la pousse à emmener dans sa voiture, enfants et parents jusque chez Tobie NATHAN. Puis grâce aux subventions, accordées suite à la mise en place des ZEP, elle ouvre une consultation "ethnopsy" avec des médiateurs culturels, le mercredi, à l'intérieur même de l'école. Les résultats sont bons. Le travail entrepris permet de dédramatiser les situations, de créer du lien, de tisser un fil entre la culture de l'école et celle de la maison.

Cela permet de restaurer l'image de l'enfant en échec, de l'enfant inadapté, grâce au questionnement sur les ressorts culturels, ceux-ci donnant du sens à la symptomatique particulière de l'enfant migrant. Aujourd'hui, elle propose aux psychologues de questionner l'examen psychologique, notamment le WISC, dans cette même optique. L'écart à la moyenne d'un enfant de migrants "c'est le chemin qui lui reste à faire pour s'intégrer". "Aucune technique de soin psychique ne peut faire l'impasse de l'histoire du sujet et de ce qu'il a construit" conclut-elle. Une manière de se démarquer du comportementalisme ambiant.

(1) "Un enfant en exil, une consultation ethnopsychiatrique en milieu scolaire", La pensée sauvage, 1995
"Une ethnopsychiatrie à l'école", Bayard, Paris 2001
Sous la direction de P.Simon " De l'enfant nous ne ferons pas cas" Aubin, Paris 2003

Action

Préservez et développez les Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (R.A.S.E.D.)



Madame, Monsieur,

La mission première du service public d'éducation est d'assurer la réussite de tous les élèves et de contribuer à l'égalité des droits par le respect des différences. La prise en charge des difficultés des élèves à l'école maternelle et élémentaire constitue aujourd'hui une préoccupation majeure de toute la communauté éducative.

Ces difficultés nécessitent des approches différenciées et concertées. Les RASED (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) ont été créés pour répondre aux besoins particuliers de ces élèves. Leur mission est de contribuer sur le temps scolaire, et en étroite collaboration avec les parents, les enseignants et les partenaires extérieurs, à la prévention et à la remédiation de la difficulté scolaire. L'équipe du RASED est constituée de trois catégories de professionnels titulaires de diplômes spécifiques : les enseignants spécialisés chargés de l'aide à dominante pédagogique (psychopédagogues/maîtres E), les enseignants spécialisés chargés de l'aide à dominante rééducative (rééducateurs / maîtres G), et les psychologues de l'Éducation Nationale. Le dispositif RASED permet une analyse approfondie des difficultés de l'élève dans leurs dimensions psychologiques, affectives, relationnelles, sociales et cognitives. Le RASED recherche avec l'équipe enseignante et les familles, les réponses et les aides différenciées les plus adaptées d'ordre pédagogique, rééducatif, psychologique.

Aujourd'hui, les Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté sont menacés :

- dans leurs moyens, par une diminution inquiétante du nombre de postes spécialisés,
- dans leur renouvellement, par l'insuffisance de départs en formation de spécialisation,
- dans leur fonctionnement, puisque de nombreux RASED sont incomplets et ne peuvent pas proposer aux élèves les aides spécialisées nécessaires.
- par la confusion entre les aides spécialisées du RASED et l'aide personnalisée apportée par les enseignants des classes.

En effet, le ministère de l'Éducation Nationale a décidé dès cette rentrée scolaire, de réaffecter une partie des heures supprimées le samedi matin à la mise en place de 60 heures annuelles « d'aide aux élèves rencontrant des difficultés scolaires ». Ces heures d'« aide personnalisée » contrairement aux aides spécialisées seront dispensées par un enseignant généraliste en dehors du temps scolaire des élèves. Le risque existe que la mise en place de cette aide serve de prétexte au ministère pour supprimer les RASED. Cette aide personnalisée est d'une nature différente de celles du RASED et ne peut en aucun cas les remplacer.

La confusion entre les deux dispositifs ne serait qu'une manière de réaliser de substantielles économies de postes d'enseignants au détriment des élèves les plus en difficulté.

Le dispositif RASED doit être maintenu, complété et renforcé pour pouvoir continuer à remplir ses missions dans toutes les écoles maternelles et élémentaires au service de tous les élèves qui en ont besoin.

C'est ensemble que nous devons agir pour que le service public puisse offrir dans l'école les aides spécialisées du RASED pour répondre aux besoins de tout enfant.

Veillez croire, Madame, Monsieur, en notre attachement au service public d'éducation pour tous les élèves.

Merci d'informer les organisations syndicales et associatives de vos initiatives et de vos prises de position à cette question.

Les psychologues absents de la scolarisation des enfants handicapés ?

La nouvelle brochure du Ministère de l'Éducation nationale, en 36 pages, ne cite pas une seule fois l'action des psychologues scolaires !

Cela nous rappelle l'absence de la référence aux RASED dans les brochures distribuées aux parents en ce début d'année, s'agissant de l'aide aux enfants en difficulté.

S'agit-il d'une volonté délibérée de ne pas faire appel aux psychologues de l'éducation dans le parcours scolaire d'un enfant handicapé ou de l'ignorance du travail des psychologues ?

Cette brochure est une non prise en compte des textes existants définissant la place du psychologue et une non reconnaissance du travail effectué.

C'est inacceptable. Les textes indiquent que le psychologue scolaire est membre de l'équipe de suivi de scolarisation et l'article 8 du décret du 30/12/005 précise : « L'équipe de suivi de scolarisation fonde notamment son action sur les expertises du psychologue scolaire ou du conseiller d'orientation psychologue... »

Or que nous dit la brochure ? Que l'équipe de scolarisation est composée « de toutes les personnes qui concourent directement à la mise en place du pps... »

Pourquoi oublier le psychologue alors que les paragraphes suivants décrivent l'action des autres personnels intervenant : les enseignants référents, les AVS...

La volonté est nette de charger l'enseignant référent de toutes les missions ; il s'agit d'une vision administrative, évacuant encore une fois la dimension psychique, le sujet.

Rappelons en quelques mots le travail du psychologue à l'école, concernant la scolarisation des enfants présentant un handicap.

Le psychologue est concerné par l'évaluation initiale de l'école.

Il vient dans la classe pour observer l'enfant, ses besoins.

Dans certaines situations (troubles de la personnalité, par exemple) c'est bien souvent le psychologue qui le premier, dans une petite section de maternelle, observe un enfant à la demande de l'enseignant et va ensuite rencontrer la famille, la soutenir pour prendre contact avec des services de soins.

Le psychologue apporte son aide pour définir un projet de scolarisation.

Il peut aussi effectuer des bilans psychologiques de l'enfant, en lien avec les services de soins et dans un travail avec la famille.

Il peut ainsi entendre l'enseignant, ses interrogations. Il est un interlocuteur de proximité, son écoute est sollicitée dans des moments difficiles.

Il effectue un important travail de lien avec les équipes de soins.

Sa présence dans les équipes de suivi de scolarisation, lui permet de sa place, d'interroger le projet scolaire et thérapeutique, d'aider à l'adapter.

Tout ce travail ne peut être fait que par le psychologue, parce qu'il demande une évaluation clinique de la situation, une écoute et une capacité d'accompagnement des adultes.

Les textes actuels de nos missions ne recouvrent pas tous les aspects de la place particulière du psychologue. Nous demandons une actualisation indispensable.

Toutes les familles peuvent faire appel à l'aide d'un psychologue à l'école et les familles d'un enfant handicapé n'en connaîtraient même pas l'existence ? Le SNUipp va protester auprès du ministère et informer les associations de parents.



**A partir du 23
octobre 2008**

**j'agis.
Je vote
SNUipp**

**Ensemble,
agissons
pour grandir
l'école !**

Communiqué de presse

**GROUPE DES ORGANISATIONS DE PSYCHOLOGUES :
ACOPF - AEPU - AFPEN - Collectif COPSYSNES FSU - FFPP-
PSYCLIHOS- SFP- SNPSY EN UNSA EDUCATION - SNUIPP -FSU**

Le SPEL (syndicat des psychologues en exercice libéral), dont la représentativité est marginale, a adressé en date du 17 juillet 2008, aux Inspecteurs d'Académie dans chaque département avec copie au Ministre de l'Éducation Nationale, à la Ministre des Universités et à la Ministre de la Santé, un courrier mettant gravement en cause la compétence des psychologues de l'Éducation Nationale (premier degré) et dénonçant par ailleurs les pratiques des agents de l'éducation nationale qui feraient obstruction à tout recours à une orientation des enfants et des familles vers les psychologues du service libéral.

En ce qui concerne les psychologues de l'Éducation Nationale, ce courrier invoque leur cursus de formation spécifique qui n'offrirait pas la qualité et les garanties offertes par les cursus de master de psychologie.

Au-delà de la qualité de l'argumentaire qui, d'une part se révèle truffé d'inexactitudes et d'approximations en particulier sur les parcours de formation, d'autre part entremêle insidieusement revendications éthiques et intérêts économiques, la démarche nous paraît devoir être dénoncée à plusieurs niveaux :

- elle met directement en cause l'unicité du titre tel que défini par la Loi,
- elle porte atteinte gravement à l'identité et l'honneur professionnel des psychologues de l'éducation nationale,

- plus gravement encore, en visant la défense d'un champ d'exercice sectorisé (libéral), elle fragilise tout le dispositif national de dépistage, de soutien, d'accompagnement et de prise en charge organisé par l'« ensemble de l'administration et des MDPH, dispositif de service public qui a en particulier

vocation à assurer l'accompagnement psychologique de manière égalitaire pour tous.

L'ensemble des organisations signataires dénonce vigoureusement ce courrier gravement diffamatoire et demande aux ministères de tutelle la plus grande vigilance quant à la défense de leurs missions et des agents chargés de les assurer.



SNUipp
Fédération Syndicale Unitaire

Compte-rendu de la réunion du collectif des psychologues du SNUipp du 16 octobre.

Le collectif est composé de 12 psychologues, de 12 départements différents, assez bien répartis sur le territoire et de deux co-responsables, qui ont une décharge syndicale nationale. Il se réunit deux fois par an et participe à la vie syndicale dans les départements, à l'élaboration des revendications des psychologues du SNUipp, à l'élaboration du bulletin (3 par an), aux rencontres dans les centres de formation, à l'échange d'informations, à l'organisation de stages, est présent dans différents groupes d'association ou de syndicats de psychologues de l'Education nationale....

L'ordre du jour était important : point RASED, point sur la situation dans les départements (mise en place des heures d'aide personnalisée, actions prévues etc), compte-rendu de la réunion du groupe des 7, réponse ou non au SPEL (voir brève p8), point syndicalisation, préparation de l'audience au MEN (voir compte-rendu page 2) et la question de l'ordre des psychologues.

Dans les départements, l'annonce de la suppression de 3000 postes dans les RASED a plongé les collègues des RASED dans un questionnement et une inquiétude très importants.

Quelles sont les perspectives de notre travail si les RASED sont, à terme supprimés ?
Recentrage sur les orientations CDO et CDA ? Disparition ?

Dans certains départements, la confusion règne entre aides spécialisées et aides personnalisées. La présence des membres du RASED aux réunions préparatoires semble avoir atténué cette confusion. Nous avons un rôle dans l'information sur la nocivité de cette réforme et les conséquences de sa mise en place.

La question de la création d'un ordre des psychologues a été abordée suite à une demande du SNUipp à un cabinet juridique. La question suivante a été posée : est-il nécessaire de fonder un ordre pour valider un code de déontologie ? La réponse ne paraît pas tranchée. Pourquoi un ordre ? Existe-t-il la nécessité de se protéger ? Est-il judicieux de légaliser des règles professionnelles ? Le collectif affirme son refus de l'instauration d'un ordre, ne souhaite pas le code de déontologie soit légalisé si cela revient à la création d'un ordre professionnel. La question de la position des autres membres du groupe des 7 se pose.

Le prochain bulletin devrait paraître en février.
Le collectif se réunira à nouveau après les vacances de printemps.



Annette Claverie, candidate à la CAPN sur la liste du SNUipp-FSU

Elections professionnelles un rendez-vous important

Du 23 octobre au 2 décembre 2008, auront lieu les élections professionnelles qui permettent d'élire des représentants des personnels, porteurs de mandats collectifs. En cette période difficile, affirmer notre attachement au paritarisme, souvent remis en cause tant au niveau national que départemental, est une nécessité. **VOTER EST INDISPENSABLE !**

Le nombre d'élus détermine aussi le volume de décharge syndicale. Le collectif national des psychologues du SNUipp-FSU est animé par Françoise Dalia (Pau) et Annette Claverie (Limoges) qui bénéficient chacune de deux journées mensuelles de décharge syndicale.

Au niveau national, Annette Claverie était élue à la Commission Nationale Paritaire où sont examinés, entre autres, les départs en formation pour le DEPS. Elle est à nouveau candidate. Il est important pour les psychologues d'avoir un représentant à cette commission.

Rappel de nos principaux mandats :

- Un statut de psychologue de l'Education nationale,
- Un recrutement niveau master 2 de psychologie et une année de formation professionnelle
- Un service de psychologie de la maternelle à l'université.

Dès le 23 octobre, votez et faites voter pour le SNUipp-FSU



SYNDIQUEZ-VOUS !

Le SNUipp-FSU est le syndicat majoritaire des personnels du premier degré (enseignants, personnels spécialisés, AVS-EVS, psychologues). C'est le syndicat qui syndique le plus de psychologues de l'Education Nationale du premier degré.
La force d'un syndicat vient



aussi de ses adhérents.
La période actuelle nécessite une mobilisation forte contre les réformes en cours. Mais se syndiquer au SNUipp-FSU, c'est aussi promouvoir une transformation positive de l'école et de la société.

SYNDIQUEZ-VOUS au SNUipp-FSU

Nous contacter

Courriels : francoise.dalia@snuipp.fr
annette.claverie@snuipp.fr
adresse postale : 128, boulevard Blanqui, 75013 Paris
tél : 01 44 08 69 30